

## Séance du 15 décembre 2011

L'an deux mil onze et le quinze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, Mme ROULLÉ Annie.

Madame PUECH Pascale a donné pouvoir à Monsieur HEUSGHEM Steve,  
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François.

Monsieur HEUSGHEM Steve a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** le 29 novembre 2011

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2011 est lu et approuvé.

### **I - Point sur le Plan Local d'Urbanisme**

En présence de Mme Richard du cabinet GEOGRAM, le conseil municipal fait un point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

En effet, après l'arrêt du projet, l'envoi du dossier aux personnes publiques associées et la mise à l'enquête publique, la commune a été destinataire d'un courrier de GRT Gaz qui manquait de précisions et qui a nécessité une réunion concernant les protections à mettre en place sur le feeder gaz.

Il en est ressorti que les deux conduites de gaz traversant la commune, l'une classée en catégorie A et l'autre en catégorie B, génèrent des zones de danger ; dangers très graves qui inscrivent une bande de 100 m de part et d'autre de la canalisation pour la catégorie A et 35 m pour la catégorie B et une zone de dangers graves pour laquelle la bande est de 145 m pour la catégorie A et 55 m pour la catégorie B.

Ces zones de dangers sont restrictives par rapport à l'urbanisation. Dans la zone de dangers très graves, sont interdites les constructions ou extensions d'immeubles de grande hauteur et ERP relevant de la 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie, pour les habitations un seuil maximum de 80 personnes à l'hectare. Dans la zone de dangers graves sont interdites les constructions ou extensions d'immeubles de grande hauteur et les ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Deux possibilités s'offrent au conseil quant à la traduction de ces zones dans le Plan Local d'Urbanisme :

- soit le maintien du zonage et report des zones de dangers et des prescriptions de l'arrêt du 4 août 2006 : le PLU modifié est présenté au conseil municipal pour la phase d'approbation
- soit la suppression et/ou la réduction des zones 1AU et 2AU comprises dans les zones de danger : cette remise en cause du projet initial implique un nouveau débat sur le PADD, un nouvel arrêt de projet et une nouvelle enquête publique.

La commune a besoin de finaliser son document d'urbanisme dans un délai court afin de bloquer certains secteurs, mais sans prendre le risque de délivrer des permis de construire pour des constructions à usage d'habitations sur des zones à risque.

Le conseil municipal s'interroge, dans un premier temps, sur l'approbation du document en l'état en inscrivant la volonté de la commune de réviser rapidement son document d'urbanisme pour finalement arrêter son choix sur le déclassement de la zone 1AU en 2AU, suggestion du commissaire-enquêteur dans ces prescriptions.

Une réunion de la commission Urbanisme sera organisée rapidement pour finaliser l'examen des observations faites lors de l'enquête publique et par les personnes publiques associées et permettre l'approbation du PLU par le conseil.

**II – Délibérations****➤ N° 58/2011 Compte-rendu du maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain qu'il tient de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 3852 du 29 avril 2008.

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

22-juil-11	20110022	AH179	rue du Verdon	675 000.00
01-août-11	20110023	AM159	Le champ chapon	180 400.00
08-août-11	20110024	AN114	rue Gutenberg	200 000.00
30-août-11	20110025	AN54	rue Denis Papin	468 000.00
01-sept-11	20110026	AL501, AL504, AL505	Cours des Moussets	280 000.00
07-oct-11	20110029	AL273	rue des Ailettes	194 600.00
15-nov-11	20110030	AL219, AL319	Allée du Mont Joyeux, rue des Vigneuls	165 000.00
18-nov-11	20110031	AN20	rue Clément Ader	500 000.00

En revanche, le droit de préemption urbain a été exercé, après avis du service des Domaines, pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Vente de l'immeuble sis au 3 rue de Sillery, cadastré AK 185 figurant dans la DIA n° 21/2011 au prix de 309 800 € en vue de l'agrandissement des ateliers municipaux
- Vente des parcelles AH 66, 67 et 70 lieu-dit « Les Petits Poteaux » figurant dans la DIA n° 27/2011 au prix de 371 100 € en vue de mettre en œuvre sur ce terrain un lotissement communal en prolongement du lotissement « Les Poteaux – Phase 1 » correspondant à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat
- Vente des parcelles AH 68 et 69 figurant dans la DIA n° 28/2011 au prix de 120 900 € en vue de mettre en œuvre sur ce terrain un lotissement communal en prolongement du lotissement « Les Poteaux – Phase 1 » correspondant à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat

**➤ N° 59/2011 Numérotation immeuble – allée des Termes**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu

La déclaration préalable déposée par Mme WLODARCZYK Thérèse le 07/09/2011, enregistrée sous le numéro DP051.562.11J0024, accordée le 12/09/2011

Décide :

La construction relative à la DP051.562.11J0024, portera le numéro de voirie « 6, allée des Termes ».

**➤ N° 60/2011 Classe de découverte – Classe de CP et CE2**

L'école primaire propose d'organiser une classe de découverte pour les classes de CP et CE2 de Mesdames LHERBIER et ALLARD, qui compte respectivement 24 et 35 élèves, du 13 au 17 février 2012 au Val d'Ante à Givry-en-Argonne.

Les orientations pédagogiques sont les suivantes :

- Initiation à la poterie, la reliure et le tissage
- Découverte linguistique

Le coût du séjour s'élève à 16 263,65 €, duquel il faut déduire la participation de la coopérative scolaire et les subventions du conseil général et du conseil régional, soit un reste à financer de 10 272,15 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- de participer à hauteur des 2/3 sur le solde restant à la charge de l'école après déduction des différentes subventions, soit une valeur de 6 848,10 €,
- de ne pas appliquer de quotients familiaux en raison de la modicité de la somme à répartir entre les parents (Total : 3 424,05 €, coût par élève : 58,03 €).

➤ **N° 61/2011 Transfert de crédits**

Le conseil municipal,

Décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice en cours :

**En fonctionnement**

**Dépenses**

Du compte 658 Charges diverses de gestion courante

Au compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance

La somme de 220 €

**En investissement**

**Dépenses**

Du compte 2313 Constructions Op.11001

Au compte 275 Dépôts et cautionnements versés

La somme de 73 800 €

➤ **N° 62/2011 Legs Maillart - Récipiendaires**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2243 du 4 novembre 1993 fixant les conditions d'attribution des bourses issues du legs Maillart,

Compte-tenu de l'examen des différentes candidatures,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer la somme de :

- 400 € au premier élève
- 300 € aux deux suivants

Charge Monsieur le Maire de procéder aux mandatements correspondants.

**III – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

**Fêtes**

- Bilan sur le Téléthon : les éléments financiers ne sont pas encore connus. Remerciements à tous les participants

- Le 13 décembre : préparation de la fête de Noël

#### Conseil Municipal Enfants

- En raison de contraintes professionnelles, Madame PUECH a dû démissionner de son poste de présidente de cette commission. Des remerciements lui sont adressés pour son investissement au cours des deux années, ainsi qu'à Monsieur TIAFFAY qui a accepté de prendre la suite.
- 21 candidats (11 collégiens et 10 primaires) se sont fait connaître pour faire partis du prochain Conseil Municipal Enfants. L'élection du maire enfant est programmée le mardi 3 janvier à 18H.

#### Communication

- Réunion organisée sur 5 thèmes : le site Internet, le Taissotin, le panneau d'affichage, le panneau électronique et l'agenda.

#### Sports

- Le 3 décembre, remise du trophée de la commune la plus sportive au Conseil Régional, en ex aequo avec la commune de Marigny-le-Châtel
- Organisation le 4 janvier à 19H d'une cérémonie dans la Salle de Conférences pour la remise d'un diplôme à chaque association sportive de la commune
- Réunion le 12 décembre ayant pour objet les défibrillateurs, la pétanque taissotine et l'APS de l'extension de la salle des sports (l'APD devra transmis à chaque fédération pour homologation).

#### Environnement

- Félicitations aux agents des ateliers pour la réalisation des décors de Noël
- Réunion le 24 janvier : préparation fleurissement 2012

#### Voirie

- Réception de la cour de l'école primaire : lundi 19 décembre à 14H en mairie
- Réalisation du diagnostic de l'accessibilité de la voirie : entreprise retenue CECIAA
- Entrée de Taissy, côté Puisieux, remplacement des voies de dégagement vers la rue Cliquot par la création de places de stationnement
- Rue du Piqueux, n° 18 et 20 : réparation des branchements EU

#### Bâtiments

- Prochaine réunion le 18 janvier à 20 H
- Meubles de la Caisse des Ecoles prêts

### **IV – Questions diverses**

Il est demandé que, lors du remplacement des compteurs d'eau, les personnes concernées soient prévenues au moins trois jours avant.

#### **Prochaines réunions de conseil :**

- **Jeudi 19 janvier 2012**
- **Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012**
- **Jeudi 29 mars 2012**
- **Jeudi 26 avril 2012**
- **Jeudi 31 mai 2012**
- **Jeudi 28 juin 2012**

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie

BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		

